



AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



BTSA Aménagements Paysagers

BTSA AP- Niveau 5- RNCP 38349

Certificateur : Ministère en charge de l'agriculture

Date d'enregistrement de la certification : 01/09/2024

Formation diplômante en apprentissage

CONTENUS DE LA FORMATION

- Interpréter les données techniques et scientifiques liées aux aménagements paysagers
- Maîtriser des outils et équipements spécifiques au secteur du paysage
- Connaître la botanique, l'écologie et l'agronomie pour sélectionner les espèces végétales adaptées, mettre en œuvre des techniques de plantation et d'entretien et créer des espaces verts durables.
- Organiser et gérer les ressources humaines, matérielles et financières d'un chantier, en veillant au respect des délais et du budget.
- Prendre des décisions rapides et adaptées dans un environnement complexe et évolutif, tout en faisant preuve de réactivité et d'autonomie.
- Disposer de qualités rédactionnelles et d'une aisance à l'oral
- Aptitude à travailler en équipe dans un contexte pluridisciplinaire

DURÉE/ MODALITES D 'ALTERNANCE

Parcours de formation "standard" sur 2 ans soit 1400 heures au CFA

700 heures/an soit 20 à 21 semaines au CFA / an (*) et 26 à 27 semaines en Entreprise/an (*) sous réserve du calendrier d'alternance

35h par semaine - Notre formation est principalement proposée en présentiel, avec la possibilité d'un suivi à distance en fonction des besoins.

ACCOMPAGNEMENT DES APPRENANTS

- Accompagnement personnalisé, assuré par trois professionnelles ; Une référente handicap, une AESH, une assistante sociale
- Site accessible aux PMR
- Apprentissages individualisés adaptés à votre profil
- Centre de ressources à votre disposition pour vous soutenir dans votre parcours

MODALITÉS D 'ÉVALUATION DES OBJECTIFS

- 60 % CCF (contrôle continu en cours de formation)
- 40 % épreuves terminales

LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Suivi de l'apprenti dans ses acquisitions des compétences professionnelles en lien avec l'entreprise : livret d'alternance et visites en entreprise.
- Transversalité : travaux autour de projets de groupes
- Pluridisciplinarité : élaboration de projets en lien avec la profession.
- Les + : Halle paysagère : plateau technique performant, visite, parc arboré
- Plateforme e-learning : moodle
- Mobilité : possibilité d'accompagnement

Contactez le secrétariat



cfa.merdrignac@educagri.fr



6 rue du Porhoët
22230 MERDRIGNAC



02 96 28 41 61



www.lycee-merdrignac.educagri.fr



@lyceecfadumene

PRÉ-REQUIS/PUBLIC CIBLÉ

- Titulaire d'un niveau 4

ENTRÉE

- Entrée en Septembre recommandée (en fonction du calendrier d'alternance disponible sur le site internet). Des entrées décalées sont envisageables en fonction du profil de l'apprenant.

DÉMARCHE : INSCRIPTION, CONDITION D'ADMISSION

- Prendre contact avec le secrétariat du CFA
- Dossier de candidature à retourner complet
- Entretien de positionnement (motivation, projet personnel) avec le responsable de formation
- Avoir signé un *contrat d'apprentissage
- Possibilité de VAA (Validation des Acquis Académiques) selon votre profil et l'arrêté en vigueur

* Si vous n'avez pas trouvé d'entreprise, vous bénéficierez d'un délai de 3 mois pour en trouver une et obtenir le statut d'apprenti.

OBJECTIFS VISÉS ET ÉVALUABLES

- C1. S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui
- C2. Construire son projet personnel et professionnel
- C3. Communiquer dans des situations et des contextes variés
- C4. Organiser le travail des équipes pour des chantiers d'aménagement paysager
- C5. Gérer la végétation des aménagements paysagers dans un contexte de transition écologique
- C6. Gérer les ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers
- C7. Assurer la gestion technico-économique de chantiers
- C8. Élaborer un projet d'aménagement paysager

DÉBOUCHÉS/ INSERTION PROFESSIONNELLE

- Licence Pro
- Bachelor
- École d'ingénieur
- Chef d'équipes ou chef de chantiers
- Conducteur de travaux paysagers
- Technicien dans des services espaces verts
- Responsable des espaces verts

INFORMATIONS SUR LA REMUNERATION

La rémunération de l'apprenti est calculée en pourcentage du SMIC et varie en fonction du profil du candidat et de la convention collective du secteur

Situation	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1re année	27% du Smic, soit 492,22 €	43% du Smic, soit 783,90 €	Salaire le + élevé entre 53% du Smic, soit 966,21 € et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic (1 823,03 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.

Source : www.service-public.fr à la date du 06/01/2026

TARIFS, FINANCEMENTS ET AIDES

+ Formation gratuite pour les apprentis.

- Formation prise en charge par les opérateurs de compétences (OPCO) ou CNFPT pour les collectivités, pas de frais pédagogique.
- Aides possibles en apprentissage : aides aux déplacements, aides sociales, premier équipement.

✓ Les plaquettes font l'objet d'une revue annuelle en janvier.



INDICATEURS DE LA FORMATION

Année 2023 - 2025

Les candidats

20 Inscrits à la formation

15 Présentés à l'examen

Taux d'appréciation

20%

Taux d'obtention du diplôme

2023 - 2024

69%

2024 - 2025

66%

Taux d'interruption en cours de formation



25%

Taux d'insertion et de poursuite d'études à 6 mois. Source Inserjeunes ou enquête interne

Insertion professionnelle

57 %

Poursuite d'étude

36 %

Autres situations

7 %

INSERJEUNES